

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2018

ACTIVITÉS AGRICOLES CULTURES MARINES - (N° 1330)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE23

présenté par
M. Pahun, rapporteur

ARTICLE 2

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« dont la liste est fixée en application de »,

les mots :

« ou parties de communes mentionnées à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision juridique.